

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération  
n°190-2020  
Point 4.7.6

### Point 4.7.6 de l'ordre du jour

**Tarification du Basic Training Course 2020-2021 du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Pour l'année universitaire 2020-2021, le CEIPI souhaite renouveler son dispositif et faire adopter un tarif correspondant à 15% de la formation de base qu'il dispense pour cinq villes : Anvers, La Haye, Copenhague, Dublin et Madrid. Le tarif plein pour une année est de 1600 €. **Le tarif réduit de 15% pour une année est proposé pour les actions de formation non diplômante dispensées dans ces villes.**

La réduction de 15% est maintenue par rapports aux année précédentes, soit **240 €** le tarif réduit.

Le 6 octobre 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la tarification du Basic Training Course 2020-2021 du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification du Basic Training Course 2020-2021 du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle et le tarif réduit comme indiqué dans l'exposé des motifs.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

